

Dialogue social, les grands axes de la réforme

La loi du 4 mai 2004, consacrée au dialogue social, contient des dispositions qui réforment profondément la négociation collective. Les points clés du texte sont les suivants :

- Pour en renforcer la légitimité, la loi introduit le principe de l'accord majoritaire ;
- Les principes d'articulation des niveaux de négociations étendent de façon considérable les possibilités de dérogation aux textes de niveau supérieur, ce qui vise principalement la négociation collective d'entreprise

En outre, la loi contient également des dispositions relatives à la négociation dans les entreprises dépourvues de délégués syndicaux et dans les groupes de société.

Le principe majoritaire

Jusqu'à présent, pour qu'un accord ou une convention soit valide, il suffisait, dans la plupart des cas, de la signature d'une organisation syndicale de salariés représentative, peu important que cette organisation soit minoritaire.

La loi retient le principe selon lequel un accord est valide lorsqu'il recueille la signature de la ou des organisations syndicales majoritaires ou, à défaut, lorsqu'il n'a pas fait l'objet d'une opposition de ces organisations.

Ce principe se décline selon des modalités propres à chaque niveau de négociation. S'agissant des accords d'entreprise, ceux-ci ne seront désormais valables que dans deux hypothèses. Une convention de branche ou un accord professionnel étendu doit choisir

entre ces deux options. A défaut, c'est la deuxième qui s'applique.

1^{ère} option : l'accord est signé par une ou des organisations syndicales de salariés représentatives majoritaires aux élections, c'est-à-dire ayant recueilli au moins la moitié des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections du comité d'entreprise ou, à défaut des délégués du personnel.

2^e option : l'accord n'a pas donné lieu à l'opposition d'une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au moins la moitié des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections du comité d'entreprise ou, à défaut des délégués du personnel.

L'articulation des niveaux de négociation

La loi bouleverse l'ensemble de la hiérarchie des normes. Jusqu'à présent (sauf exceptions) un accord de niveau inférieur ne pouvait déroger au niveau supérieur que dans un sens plus favorable (principe dit « de faveur »). Dorénavant, sauf exceptions, la dérogation est de droit, à moins que l'accord de niveau supérieur ne l'ait expressément interdit. Parallèlement, la loi ouvre à la négociation d'entreprise une série de domaines autrefois réservés à la négociation de branche ou professionnelle. Soulignons toutefois que les possibilités nouvelles de dérogation dont disposent les entreprises ne jouent pas à l'égard des textes de branches, professionnels ou interprofessionnels, conclus avant l'adoption de la loi et dans certains domaines tels par exemple que les minima et les classifications.

Denis Boissard
Société d'avocats SIRIUS

brèves

■ Tribunaux de Commerce

Si vous souhaitez devenir juge au Tribunal de Commerce, vous pouvez déposer votre candidature dès maintenant pour les élections 2005.

Contact : Michèle GARY :
01 46 53 11 85,
m.gary@uic-idf.fr

■ La convention collective nationale des industries chimiques

L'AFPIC Formation organise le 18 novembre 2004 une formation à l'attention des DRH, cadres, collaborateurs ou toute personne appelée à gérer du personnel.

Programme :

Formation du contrat : embauchage, engagement, garantie à l'embauche, période d'essai.

Exécution du contrat : ancienneté, durée du travail, salaires, primes d'ancienneté, les minima mensuels.

Suspension du contrat : congés, maladie, accident, maternité.

Animation :

Le département social de l'UIC Ile de France

Lieu : Paris la Défense à l'UIC Ile de France

Coût : 350 € HT

Contact : Sophie BERARD
au 01 56 34 22 60
s.berard@afpic.com

■ L'ARENE Île-de-France change de président

L'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies a élu son nouveau président. Marie-Pierre Digard, 46 ans, Conseillère Régionale (groupe Les Verts) depuis 1998, chargée de communication dans un organisme de recherche publique et titulaire d'une maîtrise de biochimie et de génétique, succède à Christian Brett.

■ Renforcement des contrôles sur les chantiers amiante

Suite à une initiative conjointe de la Direction Régionale du Travail, de la CNAMTS et de l'INRS, 72 chantiers de désa-

miantage ont révélé, dans 76 % des cas, un non-respect d'au moins un point réglementaire essentiel. Des irrégularités graves, comme notamment l'absence de certification pour l'entreprise, ont conduit le ministère du Travail à prévoir la systématisation du repérage de ces chantiers, à l'augmentation de la fréquence des contrôles ainsi qu'à la normalisation des exigences de certification des entreprises habilitées.

■ Journée Bilan de Fonctionnement

Dans le cadre de l'application de la Directive IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) de 1996, l'UIC Ile de France organise une journée de formation sur le bilan de fonctionnement rendu obligatoire par l'arrêté du 17 juillet 2000. M.Monzain (UIC, département Technique) ainsi que P.Rogez (Rhoditech) insisteront sur les relations avec l'étude d'impact, l'écart par rapport aux Meilleures Techniques Disponibles et sur les nouvelles exigences qu'institue l'arrêté modificatif du 24 juin 2004.

Cette réunion se tiendra dans nos locaux le 17 novembre 2004, de 9 h 00 à 17 h 00.

Renseignements/inscriptions :
M.Tascher : 01 46 53 11 89,
m.tascher@uic-idf.fr

■ Renouvellement des mandataires T.A.S.S.

Messieurs BESQUEUT, CHAIN et Mme TESORO pour Paris, Mme RISSO pour l'Essonne, M. BARONI pour les Hauts de Seine, Messieurs BONNAMAS et MARTY pour le Val de Marne ont été désignés pour représenter notre Profession

Contact : Michèle GARY,
01 46 53 11 85,
m.gary@uic-idf.fr

"Le catalyseur", lettre d'information de l'UIC Ile de France, Le Diamant A 92909 Paris la Défense Cedex.

Directeur de la publication :
Gérald LEHMANN : 01 46 53 12 29

Rédacteur en chef :

Gilles le MAIRE : 01 46 53 11 83

Secrétaire de rédaction :

Anne DELARGILLIERE : 01 46 53 11 80

Maquette et réalisation : VEGA

le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 47 - OCTOBRE 2004



ILE-DE-FRANCE

Lors de l'Université d'été du MEDEF en 2003, l'idée qui prévalait était la « grande transformation ».

Le MEDEF avait « interpellé » le monde politique, s'était impliqué dans la société civile et avait pris « l'opinion publique à témoin ».

Des réformes ont été entreprises sur les retraites et sur la maladie après des années de blocage. Mais ces réformes vitales pour la France n'ont rien changé au quotidien pour l'entreprise. Qu'en est-il de la réforme des 35 heures, de la réforme du Code du Travail, du SMIC et du coût du travail peu qualifié ? Qu'en est-il des charges qui pèsent sur les comptes d'exploitation des entreprises et freinent l'investissement (comme la taxe professionnelle) ? Qu'en est-il de la prolifération des règlements qui font régner l'incertitude ou qui, comme REACH, se révèlent un réel danger pour toutes les industries européennes ? Qu'en est-il du manque d'adaptation de la Recherche et de la formation au monde de l'entreprise alors que l'innovation est le seul espoir de nos économies européennes ?

L'Université d'été 2004 « Ca tourne ? » a rappelé par la bouche de Luca Cordero di Montezemolo, Président de Fiat et de Ferrari qu'il fallait mettre fin à ces « contraintes pathologiques » afin que l'essence de l'entreprise « changer, maîtriser le changement » soit encore possible aujourd'hui alors que « les défis concurrentiels se sont accentués et que les succès sont remis en question jour après jour ».

Gérald LEHMANN
Délégué Général



Le 6 décembre 2004 à 14 heures, l'Union des Industries Chimiques (UIC) organise les premiers Etats Généraux de la Chimie à la Cité des Sciences et de l'Industrie, Porte de la Villette à Paris.

Cette manifestation rassemblera les Chefs d'entreprise de la chimie qui réfléchiront aux enjeux d'aujourd'hui et aux défis pour demain pour notre profession : poids de la réglementation, conjoncture difficile, concurrence asiatique, interpellation des médias et des ONG, déficit d'image...

L'industrie chimique traverse une phase difficile de son histoire. Pourtant, elle a toutes les raisons d'être fière. Fière de ses PME et de ses grands groupes. Fière de ses innovations qui ont révolutionné le monde de la santé, de la cosmétique, de l'aéronautique, de l'automobile. Fière de son rôle économique majeur et de son apport à de multiples secteurs industriels clefs. C'est ce sentiment de fierté des

chimistes envers leur industrie que souhaitent restaurer les Etats Généraux de la Chimie auprès de l'opinion publique et des médias.

Depuis plusieurs années, diverses enquêtes d'image (BVA 2000, IEAG Panel 2003 et CEFIC 2004) ont été menées auprès du grand public, des jeunes, des leaders d'opinion... à l'exception de la profession elle-même. L'UIC a donc réalisé une enquête auprès des chefs d'entreprise de la Chimie portant sur :

- Les préoccupations actuelles des dirigeants de la chimie (image du secteur, perspectives économiques de développement, sujets de préoccupations, embauches, environnement, développement durable ...)

- Le bilan des actions menées par l'UIC depuis 2 ans et les attentes des entreprises à l'égard de leur organisation.

Les résultats de cette enquête seront développés lors des Etats Généraux de la Chimie.

Lors de cette manifestation, l'UIC convie de nombreuses personnalités (industriels, politiques, scientifiques, parlementaires, sociologues, publicitaires...) à intervenir autour de quatre tables rondes :

- La chimie vue par l'opinion publique,
- La chimie vue par les scientifiques,
- La chimie vue par ses clients et ses utilisateurs,
- Les enjeux de la chimie et les pistes d'actions.

Ce grand rassemblement de chefs d'entreprises, le premier dans la profession, s'inscrit évidemment dans la logique de la réflexion stratégique sur l'industrie chimique, lancée par le Ministre délégué à l'industrie, Patrick Devedjian. Bâtir les scénarios du futur, faire des propositions concrètes, telles sont les missions définies par le Ministre et confiées à une quinzaine de personnalités du monde industriel, de l'UIC, des organisations syndicales, des milieux scientifiques et de l'administration. Daniel Garrique, Président de ce groupe d'études, abordera, lors des Etats Généraux de la Chimie, l'avancée des travaux.

Retrouvons-nous donc tous le 6 décembre prochain aux Etats Généraux de la Chimie à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Alain DEVIC
Président de l'UIC

L'avenir se prépare aujourd'hui



**les 4 et 5 février 2005
au Parc Floral de Paris
dans le Bois de Vincennes.**

Dans les années à venir, les entreprises vont se trouver confrontées à l'augmentation progressive des départs en retraite.

De plus, nous déplorons une désaffection des jeunes pour les filières scientifiques. Enfin, l'image de l'industrie chimique, auprès du grand public est injustement ternie.

Pour faire face à cette situation, nous avons immédiatement décidé de réagir et d'organiser le Village de la Chimie, manifestation ayant pour objectif prioritaire d'éveiller ou de confirmer des vocations scientifiques et techniques.

Forte demande des entreprises

Plus de 3 000 jeunes collégiens, lycéens, étudiants de l'enseignement supérieur et jeunes diplômés se sont rendus à ce premier Village de la Chimie les 26 et 27 mars derniers.

Conforté par cette réussite, et pour répondre à la demande forte des entreprises, il a été décidé d'organiser à nouveau cette manifestation les 4 et 5 février 2005 dans un espace plus aéré et spacieux, le Parc Floral de Paris au Bois de Vincennes. Ainsi, dans un hall d'une superficie d'environ 2500 m², les visiteurs

pourront à loisir venir rencontrer des professionnels, sur les stands entreprises et les pôles métiers pour discuter de la diversité des métiers de chimistes et des parcours professionnels. De même, ils pourront rencontrer des enseignants et responsables

d'établissements scolaires ou universitaires sur l'espace Formation pour découvrir les filières adaptées à ces métiers passionnants.

Simultanément, ils auront la possibilité de participer, dans une salle d'une capacité de 350 places, à des conférences sur des thèmes variés autour de la Chimie, comme par exemple la naissance d'un produit, les différentes applications de la chimie pour permettre de préserver l'environnement, la chimie et l'habitat.

Le succès de cette deuxième manifestation, voire des suivantes, dépend exclusivement de la mobilisation des entreprises et des écoles. Aussi, nous invitons dès à présent les entreprises à prendre contact avec nous pour finaliser ensemble cette rencontre annuelle, temps fort des relations Ecole-Entreprise.

Le recrutement à moyen et long terme dans nos entreprises de personnels qualifiés et compétents en dépend. L'avenir se prépare aujourd'hui.

Respect des engagements

Pour inscrire dans la durée cette action de fond et dans le prolongement des engagements pris, lors du premier

"Village", l'association « Le Village de la Chimie, métiers et compétences » va être constituée.

L'objet de cette association dont la création sera effective ces prochaines semaines est double :

- Promouvoir la chimie, ses métiers et ses compétences professionnelles, auprès des jeunes et de leurs parents, auprès des établissements d'enseignement général, technologique et professionnel, en particulier les enseignants, auprès des institutions nationales, régionales et locales, et enfin auprès de toutes les entreprises et structures publiques employant des chimistes

- Organiser toute manifestation, sous quelque forme que ce soit, en particulier avec les professionnels des métiers concernés, pour porter à la connaissance du plus grand nombre tous les bénéfices inhérents au développement de cette science, en particulier dans les domaines industriels.

Aux côtés des entreprises fondatrices ayant initié le premier « Village », se regrouperont toutes celles utilisant des chimistes et partageant le même objectif quant à l'avenir.

Enfin, toute institution et tout établissement d'enseignement concernés pourront être associés aux réflexions, travaux et propositions de cette association.

Entreprises,
Professionnels,
Ecoles :
contactez sans tarder

Régis BACCARRERE
au 01 46 53 12 32
e-mail :
r.baccarrere@uic-idf.fr

TENDANCES

L'Analyse des bilans sociaux des établissements adhérents permet une approche de la réalité sociale de notre industrie en Ile de France et de son évolution.

En général, les cinq dernières années confirment les grandes tendances observées depuis 1990.

La baisse des effectifs s'accompagne d'une montée des qualifications : les ingénieurs et cadres représentent aujourd'hui plus de 40% et, dans cette catégorie, on constate une féminisation à hauteur du tiers du nombre de salariés. En revanche, la proportion des ouvriers et employés est inférieure à 18 % dont moins de 25 % de femmes.

La pyramide des âges et l'ancienneté, grâce à une augmentation du nombre des départs et des embauches, amorçait jusqu'en 2000 un rajeunissement sensible. Depuis, la conjoncture peu favorable au recrutement a eu pour effet d'inverser cette tendance. Ainsi, l'âge moyen est supérieur à 42 ans et l'ancienneté excède 16 ans.

Par ailleurs, s'agissant de l'absentéisme, celui-ci longtemps stabilisé autour de 3 à 3,5 %, atteint ces dernières années 4%.

Si la reprise qui s'amorce se confirme, elle conduira nécessairement à de nouvelles embauches, et au rajeunissement des effectifs. L'avenir de notre industrie en dépend !

Baromètre à la hausse pour les AT

L'analyse des statistiques d'accident du travail (AT) de la branche en Île-de-France comme au niveau national amène à des conclusions peu enthousiastes.

Le nombre de troubles musculo-squelettiques (TMS) indemnisés ainsi que le Taux de Gravité (TG)* de la profession accusent une hausse des plus sensibles. Analyse et explication d'un phénomène récent mais pas irrémédiable.

Les TMS : croissance régulière

Les TMS sont reconnus au titre du tableau 57 des maladies professionnelles (MP). Au niveau national, le nombre de TMS indemnisés augmente d'environ 20% par an depuis 1990 jusqu'à constituer aujourd'hui les pathologies professionnelles de loin les plus répandues dans les pays industrialisés. En Île-de-France et pour la seule année 2002, elles représentent près de 60% des maladies professionnelles indemnisées. Les parties du corps les plus touchées sont, dans l'ordre décroissant : le poignet (49%), l'épaule (26%), le coude (20%) et d'autres parties (dos, cou, etc. : 5%). Notre secteur pourrait se croire à l'abri de ce type d'affection or il n'en est rien : elles représentent 70% des maladies professionnelles indemnisées pour le seul CTR4**.

Recrudescence du Taux de Gravité

Au niveau régional, le Taux de Gravité (TG) de la profession accuse une hausse sensible sur quatre ans en passant de 0,61 en 1998 à 0,88 en 2002 : une hausse de plus de 45%, soit la plus forte de tous les Comités Techniques Régionaux ! Pour le seul intervalle 2000/2002, en

parallèle à l'augmentation du taux de gravité observée au sein des entreprises du CTR4 (+19%), on observe en revanche une diminution du nombre d'effectifs du secteur (-4%). Dans la même période, si on peut remarquer une baisse du nombre d'incapacités temporaires (IT) de 10,5%, on remarque néanmoins que le nombre de journées indemnisées augmente de 7%. Cependant, on constate certaines disparités et il semble que des efforts soient entrepris en particulier par les sociétés signataires de l'Engagement de Progrès(r) qui arrivent à de meilleurs résultats que les sociétés non-signataires : respectivement -17% et +127% sur l'intervalle 1998/2002 en matière de TG.

Explication de texte

De tels chiffres peuvent paraître invraisemblables... sauf si l'on se réfère à la pyramide des âges de la branche, qui montre clairement un vieillissement des collaborateurs. En effet, comme le rappellent les statistiques CNAMTS 2001, le nombre de jours d'arrêts pour IT est, en moyenne, de 70 jours pour les 50-59 ans, contre 25 jours pour les 20-24 ans. Comme les TMS se déclarent souvent avec l'âge, cette donnée n'est pas étrangère à cette augmentation statistique. Des solutions existent : un suivi plus attentif de l'ergonomie des postes de travail, un soin particulier apporté aux évolutions de poste des seniors, l'appel à des conseils de professionnels (CRAMIF, ergonomes, etc.). Michel Aptel, chercheur à l'INRS note dans les Echos du 9 Août 2004 qu' "avant on traitait le problème en multipliant les départs à la préretraite. Aujourd'hui on recourt abusivement aux arrêts maladie". Et demain ?

*TG = (Nb de jours d'arrêt x 1000) / Nb d'heures travaillées

** Comité Technique Régional Chimie/Plasturgie

Avant projet de loi sur l'eau

Le serpent de mer - et d'eau douce - ressort. Avec en toile de fond un problème crucial : où trouver des sous ?

La loi du 16 décembre 1964 définit les modes de gestion de l'eau en France et érige le principe que l'eau doit payer l'eau. Elle crée aussi les 6 Agences de l'Eau qui gèrent, par bassin hydrographique¹ et de façon paritaire, les problèmes et moyens financiers pour les résoudre. Celles-ci sont managées par les acteurs de l'eau, l'État, les élus et les usagers (domestiques, industriels, etc.), aucun des acteurs n'étant majoritaire. Ce système a montré son efficacité : implication des acteurs, consensus face aux conflits d'intérêts, moyens financiers importants via les redevances, et travail à un niveau logique et naturel qu'est le bassin hydrographique. Bien que des progrès restent à faire, les rejets ont considérablement diminué sur ces 40 dernières années. Ce modèle français a inspiré la Communauté Européenne pour la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE qui impose l'atteinte d'un objectif écologique pour 2015 et qui devait être transcrite en décembre 2003.

Le fond du problème

Les actions des Agences drainent des sommes considérables : 9 milliards d'€ pour la période 2002-2006. Ces sommes sont toutes consacrées à l'eau, ou presque... car depuis quelques années l'État ponctionne quelques 100 millions d'€ à des fins autres, et 220 millions (dont 110 sur la seule Agence de l'Eau Seine Normandie en 2004). Cette ponction 2004 devait soutenir l'ADEME, qui de son côté annonce une réduction de 28% de ses crédits d'investissement. De plus, plusieurs institutions

françaises gèrent la police de l'eau, dont le CSP² avec une problématique financière aiguë.

Changer la gestion de l'eau revient à changer la loi de 1964. Mme Voynet, après concertations et débats musclés, avait abouti à un consensus : un projet de loi qu'un calendrier politique trop pressant avait tué dans l'œuf. La nécessaire transcription de la directive 2000 était l'occasion rêvée de ressortir le projet... mais ce problème n'a pu être résolu pour décembre 2003. Après un rappel de Bruxelles, la loi 2004-338 du 21 avril 2004 a transcrit les contraintes techniques mais pas financières. Le problème de fond demeurait, d'où l'avant-projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Nouvelle gouvernance

Ce texte prévoit que le parlement, lors des discussions budgétaires, fixe les taux maximum des redevances applicables, qui deviendraient de simples impôts versés au budget de l'État, alors majoritaire dans les conseils d'administration des Agences de l'Eau. Il prévoit aussi la création de l'ONEMA³, « super-agence » financée par les redevances des usagers, avec un conseil d'administration composé des acteurs de l'eau (État majoritaire), intégrant les fonctionnaires du CSP⁴ et qui coordonnerait les actions des autres agences. C'est faire financer le rôle régalién de l'État (police du CSP) par les usagers de l'eau. Tout est fait pour que le paritarisme dans la gestion de l'eau, pourtant efficace, disparaisse.

Les volets financiers de ce texte auront des impacts significatifs, principalement pour les entreprises raccordées au réseau d'assainissement. D'autant plus qu'on ne leur permettra plus de peser sur les décisions...mais ce point fera l'objet d'un prochain article. (à suivre...)

1 Territoires où toutes les eaux reçues suivent une pente commune vers la mer

2 Conseil Supérieur de la Pêche

3 Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

4 Environ 850 personnes